Nations Unies S/2002/1131



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 octobre 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 11 octobre 2002, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que la lettre datée du 26 septembre 2002 (S/2002/1106) par laquelle vous avez transmis au Conseil de sécurité les 17 candidatures aux charges de juge permanent au Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 reçues d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États non membres ayant le statut d'observateur permanent auprès de l'Organisation au cours de la période visée au paragraphe 1 b) de l'article 12 *bis* du Statut du Tribunal, a été portée à l'attention du Conseil de sécurité.

Le Conseil a pris note des informations figurant dans cette lettre et décidé de reporter au 15 novembre 2002 la date limite de présentation de candidatures aux charges de juge permanent du Tribunal.

Je vous serais obligé de bien vouloir en informer les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les États non membres ayant le statut d'observateur permanent auprès de l'Organisation.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Martin **Belinga-Eboutou**

02-63476 (F) 111002 111002